

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Communiqué aux familles du CHSLD Émile McDuff – 24 juillet 2020

ÉTAT DE SITUATION

Dans le souci de bien informer les familles de l'évolution de la situation dans notre établissement, l'état de situation est stable et n'a pas changé dans notre établissement :

Aucun cas positif chez les résidents

18 décès (cumulatif)

18 résidents rétablis

Aucun cas positif chez les employés

24 employés rétablis

Nous restons cependant très vigilants et continuons d'effectuer une surveillance quotidienne des résidents et des employés et de maintenir rigoureusement et d'ajuster les mesures en place pour assurer la sécurité de tous et éviter une nouvelle éclosion.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES RÈGLES DE VISITE EN CHSLD

Pour les CHSLD n'ayant pas d'éclosion, les visiteurs sont autorisés sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Avant toute chose, lire les documents de la trousse d'information pour le retour des visiteurs et des proches aidants en CHSLD, suivre les formations et remplir le formulaire de consentement. Le lien de cette trousse se trouve sur la page d'accueil de chacun de nos sites Web des CHSLD et du Groupe Santé Arbec.
- Ne pas se présenter l'un des symptômes suivants : fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.
- Visites de 9 h à 21 h.
- Nombre maximum **d'un seul visiteur à la fois** autorisé auprès d'un résident.
- Visiteurs de moins de 14 ans accompagnés d'un adulte (seule exception pour l'acceptation de 2 visiteurs à la fois).
- Pratiquer l'hygiène des mains en entrant et en sortant du CHSLD.
- Porter un masque de procédure dès l'entrée dans le CHSLD et durant toute la durée de la visite. Ce masque vous sera fourni à votre arrivée. **LES MASQUES ARTISANAUX NE SONT PAS ACCEPTÉS.**

- Limiter les déplacements à l'intérieur du CHSLD : accès à la chambre du résident visité seulement. Nous vous rappelons que vous devez vous **RENDRE DIRECTEMENT À LA CHAMBRE DU RÉSIDENT VISITÉ ET QUE VOUS NE POUVEZ PAS CIRCULER AILLEURS DANS LE BÂTIMENT.**
- Respecter les règles de distanciation physique de 2 mètres.
- Aucun visiteur ne peut être intégré aux bulles formées pour les loisirs des résidents et l'activités repas.
- Chambre semi-privée : respecter la distanciation de 2 mètres et les paravents séparateurs doivent obligatoirement être déployés.
- Arriver avec des vêtements propres, changer de vêtements au retour au domicile et les laver avec du savon à lessive régulier.
- Apport d'objets personnels pour les résidents lors des visites non autorisées : comme auparavant, ceux-ci devront être laissés à la réception et seront acheminés aux chambres par le personnel (voir ci-dessous).
- Éviter d'utiliser les toilettes du CHSLD. Cependant, en cas d'urgence, nous vous demandons :
 - **En chambre privée** : vous pouvez exceptionnellement utiliser la toilette de la chambre de votre proche
 - **En chambre semi-privée** : vous devez sonner et demander à l'infirmière chef d'équipe de l'unité quelle salle de toilette vous pouvez utiliser. Vous ne pouvez pas vous déplacer au poste.
- La déclaration des symptômes est obligatoire à l'entrée.
- Toute personne symptomatique se verra refusée la visite.
- Si vous avez voyagé à l'extérieur du Canada, vous devez obligatoirement le déclarer. Vous devez vous abstenir de venir pour 14 jours et aller subir un test de dépistage dans une clinique sans rendez-vous de votre région.
- Si vous avez été en contact avec un cas positif, nous vous demandons de vous abstenir de venir pour 14 jours et d'aller subir un test de dépistage dans une clinique sans rendez-vous de votre région.
- Avant de quitter le CHSLD, toute personne devra jeter son masque de procédure et tout autre équipement de protection individuelle afin d'éviter ainsi toute contamination éventuelle de son véhicule ou domicile, et se laver les mains avant de sortir.
- En cas d'éclosion, les visites pourraient être restreintes à nouveau.